



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-125054>

Département(s) de publication : 21

Annonce n° 24-125054

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-23562

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 04/11/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** COMMUNE DE BEAUNE

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21210054900014

**Ville :** Beaune cedex

**Code postal :** 21205

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 21

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Ecole éphémère Champagne à Beaune - Installation et location de bâtiments modulaires provisoires à usage scolaire

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 44211000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La présente consultation a pour objet la mise en place d'une école éphémère à l'école Champagne à Beaune avec l'installation et la location de bâtiments modulaires provisoires à usage scolaire. Ce marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1, L1111-5 et L2123-1, et des articles R2123-1 1° et R2123-5 du code de la commande publique. Le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Critères d'attribution :** Les critères de jugement des offres sont les suivants : Critère 1 : le prix au vu de la DPGF - 50% Critère 2 : Adéquation de la proposition au cahier des charges - 50% (au vu notamment des sous-critères suivants) : - de l'ergonomie, de la facilité de déplacement du personnel et des enfants, de l'accessibilité PMR au vu du plan de masse et de distribution des locaux qui sera fourni par le soumissionnaire. - 30% - des propositions pour réduire les nuisances sonores dans les bungalows aux voisinages des travaux de l'école existante - 10% - de l'âge des bungalows et de la notice de présentation du concept d'école - 10 %

## Section 4 - Attribution du marché

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

La consultation a été déclarée sans suite conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique pour les raisons évoquées ci-dessous. Les conclusions du diagnostic structurel réalisé sur le bâtiment par l'équipe de maîtrise d'oeuvre ne sont plus en adéquation avec le programme voté par les conseillers municipaux de la Commune de Beaune. L'analyse structurelle de l'édifice a révélé l'impossibilité de surcharger la toiture par de l'isolant sans un surcoût très significatif de l'opération, qui bouleverserait l'économie du marché. Au vu de ce constat, la Commune de Beaune a décidé de mener une démarche plus globale sur ce site et de prévoir une étude plus approfondie des besoins en repensant l'organisation de l'espace. De ce fait, la mise en place d'une école éphémère n'est plus nécessaire actuellement en raison de l'abandon du projet initial.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/11/2024**